

"L'apprentissage piétine, la FOAD est une solution pour le développer" un article de l'AEF



www.aef.info

Cette dépêche AEF n°532416 du 01/03/2016 est publiée avec l'aimable autorisation de son auteur et de l'AEF que nous remercions.

"Pour la formation continue, la loi de mars 2014, en permettant de légitimer les formations ouvertes et à distance comme une des modalités de l'action de formation, a ouvert ce champ, jusque-là clos, à l'innovation pédagogique. Il est temps de le faire pour l'apprentissage", estime fin février 2016 pour AEF Jacques Bahry, président du FFFOD, vice-président honoraire de la FFP (1). Il juge "peu atteignable l'objectif gouvernemental de 500 000 apprentis en 2017 en l'état actuel des choses" ; mais le recours à la FOAD pourrait, selon lui, changer la donne en apportant à l'apprentissage "la souplesse attendue" par les entreprises avec une adaptation des rythmes d'alternance en fonction des besoins spécifiques à chaque employeur. La FOAD est également un moyen de "donner un coup de neuf à l'apprentissage" en permettant aux CFA de proposer de nouvelles modalités pédagogiques.

Jacques Bahry, président du FFFOD, répond aux questions d'AEF sur la place de la formation à distance dans les cursus en apprentissage.

AEF : Quel regard portez vous sur la situation de l'apprentissage aujourd'hui ?

Jacques Bahry : Aujourd'hui le pari du gouvernement sur les 500 000 apprentis semble perdu d'avance, d'autant que les mesures prises pour dynamiser l'apprentissage ne paraissent pas suffisantes (lire sur AEF). Pour la première fois depuis longtemps, le nombre d'apprentis a cessé de décroître en 2015, mais nous sommes loin des chiffres d'il y a quelques années. Pour inverser la tendance, on ne peut compter massivement sur l'embauche en contrat d'apprentissage des personnes de niveaux de qualification les plus bas, car les entreprises ne recrutent plus ces profils que dans certains secteurs comme le bâtiment ou les services à la personne.

La solution ne peut pas non plus passer uniquement par le développement de l'apprentissage dans le supérieur, même s'il ne faut surtout pas lui mettre des bâtons dans les roues avec des politiques orientant les financements de l'apprentissage de manière trop exclusive sur les premiers niveaux de qualification.

AEF : Comment sortir de ce dilemme ?

Jacques Bahry : Lorsqu'on discute avec des entreprises qui ne sont pas enclines à prendre des apprentis ou à en prendre davantage si elles en prennent déjà, un des principaux problèmes pointés est le manque de flexibilité de l'apprentissage par rapport aux modes d'organisation du travail. Pour un groupe de 25 apprentis, certaines entreprises veulent en accueillir les lundis et mardis, d'autres les jeudis et vendredis, d'autres une semaine sur deux, d'autres encore selon leur saisonnalité d'activité... Si on arrive à donner

de la flexibilité à ce contrat d'apprentissage, on favorisera davantage cette modalité de formation qu'avec les mesures actuelles, qui s'inscrivent pourtant dans la même logique.

Ainsi, il y a, à l'occasion du projet de loi El Khomri des réflexions autour de l'idée de proposer des blocs de compétences, comme en formation continue, et de pouvoir proposer ainsi par l'apprentissage des itinéraires individualisés. Cela répond à cette demande de flexibilité.

AEF : En quoi le recours aux dispositifs de formation à distance pourrait apporter une réponse ?

Jacques Bahry : Avec la FOAD, on peut permettre aux entreprises de choisir le rythme d'alternance car les briques de formation pourraient être déplacées en fonction des besoins des calendriers des entreprises. En effet, le plus souvent, certains modules peuvent être suivis de manière pédagogiquement indifférente avant ou après d'autres, ce qui suppose bien sûr un travail d'ingénierie de la formation assez poussé sur la programmation des modules, car l'organisation est plus complexe que pour une formation "linéaire". Mais cela vaut la peine, car ainsi on répond mieux aux attentes des entreprises. Cette approche existe déjà, par exemple en Bourgogne au CFA de Marzy (lire sur AEF) ou au CFA du sport à Dijon, qui réussissent à obtenir davantage de souplesse de cette manière. Toutefois, ces expériences, si réussies soient-elles, restent marginales.

AEF : Quelles sont les conséquences en termes organisationnels ?

Jacques Bahry : La logistique est très concernée puisqu'on entre dans un système plus sophistiqué que celui qui consiste à vérifier si les salles de formation sont pleines ou pas. Une problématique des organismes de formation (apprentissage ou formation continue) est d'optimiser les taux d'occupation des salles, sachant qu'en région parisienne par exemple, le budget consacré aux locaux est de l'ordre d'au moins 20 % des charges. Il faut donc les rentabiliser, et cela échappe jusqu'à présent totalement aux pédagogues, la question étant confiée aux logisticiens et aux responsables du système d'information.

Ensuite, le recours à la FOAD se marie bien avec le développement de nouvelles pédagogies, comme les "classes inversées". C'est donc aussi une bonne manière de donner un coup de neuf à notre apprentissage et de déclencher une dynamique d'innovation !

AEF : La FOAD est-elle vraiment l'"oubliée" de l'apprentissage ?

Jacques Bahry : En France prévaut le principe que ce qui n'est pas interdit est permis, et nulle part il est dit qu'on peut ou qu'on ne peut pas faire de FOAD en apprentissage. Cela est donc possible mais pas préconisé. Pour la formation continue, l'inscription dans la loi d'une définition de l'action de formation comprenant explicitement la FOAD a levé un certain nombre de difficultés sur l'accès aux financements. Mais elle a surtout donné légitimité à cette modalité de formation, et l'a ainsi promue auprès des différents acteurs de la formation continue. Il est temps de le faire pour l'apprentissage. Si on cherche dans le code de l'éducation et dans le code du travail, on n'y trouve que des définitions administratives (statut de l'apprenti, minimum de 400 heures de formation, etc.), mais rien ne définit comment on apprend.

Aujourd'hui, rien, à part certaines initiatives régionales notables, n'incite les CFA à l'innovation pédagogique. L'enjeu est d'arriver à ce que des CFA qui ne font pas de FOAD puissent s'y mettre et, par ce biais, développent le nombre d'entreprises qui signent des contrats d'apprentissage. C'est d'autant plus important que, par définition, l'apprentissage s'adresse à des moins de 26 ans qui baignent déjà dans le numérique. Alors même qu'environ 20 % des jeunes arrêtent leur apprentissage avant la fin de leur contrat, la FOAD a le potentiel de réduire ce taux. Osons l'encourager. Nous remettrons ainsi

l'apprentissage dans un cercle vertueux de recherche et d'innovations pédagogiques. Ce n'est pas l'avenir de la FOAD qui est en jeu, il est acquis. C'est l'avenir de l'apprentissage !

(1) Réélu à la présidence du FFFOD en juin 2015, Jacques Bahry a quitté le Cesi en juillet 2014 et intégré le groupe international d'enseignement supérieur Laureate en tant que directeur des relations institutionnelles France pour les écoles ESCE, ECE, EBS, HEIP et IFG. Les prochaines rencontres du FFFOD auront lieu les 6 et 7 décembre 2016 à Clermont-Ferrand, et seront notamment l'occasion d'aborder la question des potentialités de la FOAD pour l'apprentissage.